



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

DOSSIER DE PRESSE

**INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION
DE REBEUVRE-RANCHICOURT - 21 SEPTEMBRE 2018**



CONTACT PRESSE :

SERVICE COMMUNICATION 03 62 61 46 64

www.bethunebruay.fr



Ville de
Rebeuvre-Ranchicourt



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



PRÉSENTATION

LES COMMUNES CONCERNÉES

Dans le cadre de sa compétence « assainissement », l'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a créé une station d'épuration intercommunale. D'une capacité de traitement de 2150 équivalents habitants, cette dernière permet de traiter les eaux usées des communes de Rebreuve-Ranchicourt, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-Le-Gal et Hermin.

Cet équipement a fait l'objet d'un aménagement paysager exceptionnel et offre un parcours pédagogique permettant une sensibilisation du public au traitement des eaux et, plus largement, à l'environnement.

LES PARTICULARITÉS TECHNIQUES ET LES INNOVATIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette nouvelle station d'épuration a un niveau de traitement poussé des eaux usées de type « boues activées ».

La station d'épuration présente un haut niveau de technicité comme :

- Une aération par fines bulles
- Un traitement des boues par un épaissement dynamique

Par ailleurs, elle a été conçue pour répondre à des performances énergétiques et économiques importantes.

Ainsi, la chaleur des surpresseurs d'air sera récupérée pour le chauffage des locaux.

Une partie de l'eau épurée sera utilisée également pour le nettoyage des ouvrages et de la voirie.

La gestion de l'aération se fera quant à elle à partir d'une sonde de mesures d'ammonium et de nitrates.





Enfin pour optimiser l'intégration paysagère et environnementale de l'ouvrage et lui apporter une dimension pédagogique, une attention particulière a été apportée au:

- **Traitement architectural** du bâtiment
- **Traitement paysager** de la station d'épuration.
- Respect de l'environnement direct : **une zone de rejet végétalisée a été créée afin de respecter la qualité de la Brette** (rivière de 1^{ère} catégorie) et de **favoriser la biodiversité**.

• A l'approche « pédagogie et sensibilisation » : **un parcours pédagogique** a été ainsi aménagé afin de pouvoir faire visiter l'équipement en toute sécurité aux écoles et au public intéressés par le fonctionnement de cet ouvrage.

LES TRAVAUX ET LES FINANCEMENTS

Sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'étude BECG Ingénierie, les travaux ont été réalisés par les entreprises SADE (mandataire du groupement d'entreprises), Balestra et Eurovia, pour **un montant de 1 541 314 € HT**

- La société Eurovia s'est chargée des travaux de terrassement, de voirie, de clôture et d'aménagement paysager.
- La société Balestra a réalisé le génie civil des ouvrages.
- La société SADE s'est chargée des équipements y compris de la pose des canalisations et du process.

L'Agence de l'eau Artois Picardie a financé les travaux selon les modalités suivantes :

- **177 045 € HT en subvention**
- **177 045 € HT en Solidarité Urbain-Rural**
- **354 090 € HT en avance**

LE CALENDRIER

Le 1^{er} mars 2016 a débuté la période de préparation des travaux de la nouvelle station d'épuration.

Le 6 juin les travaux de construction ont été lancés.

La mise en service de l'ouvrage de traitement a eu lieu en **octobre 2017**.

Les réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de Rebreuve-Ranchicourt ont été posés par le Département dans le cadre d'une convention délégation de maîtrise d'ouvrage. Les réseaux de transfert puis de collecte des eaux usées seront à programmer sur les trois autres communes concernées dans le cadre des futurs Plans Pluriannuels Concertés avec l'Agence de l'eau Artois Picardie et selon le zonage d'assainissement des eaux usées.



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DANS L'AGGLOMÉRATION

LES EAUX USÉES

Purifier nos eaux usées, c'est se donner les moyens de disposer d'une eau de qualité : un effort au quotidien.

Assainissement collectif

L'Agglomération assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées depuis les habitations jusqu'à leur retour dans le milieu naturel.

Plusieurs centaines de km de canalisations, régulièrement entretenues, acheminent les effluents vers les unités de traitement (stations d'épuration ou de lagunages).

Le réseau d'assainissement collectif est en évolution constante, avec des chantiers permanents d'extension et/ou de réhabilitation.

L'Agglomération investit également dans ses stations d'épuration. Après la mise en service des stations d'épuration de Beuvry (en 2008), de Richebourg (2013), de Quernes (2016), et de Rebreuve-Ranchicourt (en 2017). Un nouveau procédé de traitement des boues et une aire de stockage des boues sont désormais opérationnels à Auchy-les-Mines.

Le service public d'assainissement collectif (SPAC) réalise des contrôles en domaine privé à la demande des notaires et suite aux travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif représente une part importante sur le territoire communautaire.

Les missions de contrôle du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) concernent les maisons existantes (contrôle de bon fonctionnement) et les constructions de maisons neuves (contrôles de conception et de bonne exécution des travaux).

Pour les maisons neuves ou les assainissements non collectif réhabilités, le SPANC assure sa mission de contrôle en effectuant une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées.

Enfin, l'Agglomération est partenaire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'attribution aux particuliers des aides pour le raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées et pour les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

LES EAUX PLUVIALES URBAINES

L'Agglomération assure la collecte, le transport et la gestion des eaux pluviales urbaines. Gérer l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe contribue à la lutte contre les inondations et à préserver les milieux naturels.



L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

UN OUTIL DE SOLIDARITÉ AU SERVICE DE L'EAU

Comme les 5 autres agences de l'eau françaises, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été créée par la Loi sur l'Eau de 1964. Etablissement public de l'Etat agissant sous tutelle des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, et de l'Economie et des Finances, l'agence de l'eau est un véritable outil de concertation et de solidarité financière entre les acteurs socio - économiques de la politique de l'eau dans le Bassin Artois-Picardie.

Les redevances qu'elle perçoit auprès des agriculteurs, des industriels et des habitants constituent l'essentiel de ses recettes. Elles lui permettent de verser des aides financières à tous ceux qui, sur le bassin, réalisent des actions de lutte contre la pollution de l'eau, gèrent et préservent les milieux aquatiques, protègent la ressource et sécurisent l'eau potable. L'Agence applique donc le principe « Pollueur-Payeur ».

A noter que depuis 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a étendu les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Plus petit bassin hydrographique de France métropolitaine en superficie, il s'étend sur les districts internationaux de l'Escaut et de la Meuse. Pour 20 000 km² de superficie, le Bassin Artois - Picardie compte 8 000 km de cours d'eau et 270 km de côtes.

75% de sa population est urbaine, et ses 4,7 millions d'habitants se répartissent sur 2 479 communes.

A ce titre, le Bassin Artois - Picardie couvre 100% des communes du Nord et du Pas-de-Calais, 94% de la population de la Somme, 14% de la population de l'Aisne et 13% de la population de l'Oise.

310 millions de m³ d'eau potable pour 1 100 forages y sont produits par an, 93% de la production provenant de l'eau souterraine. Le prix moyen de l'eau dans le Bassin Artois -Picardie de 4,52 € TTC par m³ (référence année 2017).

1 MILLIARD D'EUROS POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN ARTOIS – PICARDIE ENTRE 2013 ET 2018

Le X^{ème} Programme d'Intervention, en respect d'un cadrage législatif national et européen, a déterminé les règles d'intervention de l'Agence pour la période 2013-2018, et a prévu à ce titre 1 milliard de dépenses et de recettes pour participer au financement de 2,5 milliards d'euros de travaux. C'est dans ce cadre que le projet de station d'épuration de Rebreuve-Ranchicourt a vu le jour.

Pour rappel, ce Programme d'Intervention a été approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, présidé par Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord, après avis du Comité de Bassin Artois - Picardie.



Ce dernier est un véritable parlement de l'eau qui réunit toutes les catégories d'usagers, dont les collectivités territoriales, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs, mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le ^{xième} Programme d'Intervention est en cours d'élaboration. Il sera validé par les instances de l'Agence de l'Eau courant octobre. Il portera sur des interventions sur la période 2019-2024.



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

- Allouagne
- Ames
- Amettes
- Annequin
- Annezin
- Auchel
- Auchy-au-Bois
- Auchy-les-Mines
- Bajus
- Barlin
- Béthune
- Beugin
- Beuvry
- Billy-Berclau
- Blessy
- Bourecq
- Bruay-La-Buissière
- Burbure
- Busnes
- Calonne-Ricouart
- Calonne-sur-la-Lys
- Camblain-Châtelain
- Cambrin
- Cauchy-à-la-Tour
- Caucourt
- Chocques
- Cuinchy
- Diéval
- Divion
- Douvrin
- Drouvin-le-Marais
- Ecquedecques
- Essars
- Estrée-Blanche
- Estrée-Cauchy
- Ferfay
- Festubert
- Fouquereuil
- Fouquières-lès-Béthune
- Fresnicourt-le-Dolmen
- Gauchin-le-Gal
- Givenchy-lès-La Bassée
- Gonnehem
- Gosnay
- Guarbecque
- Haillicourt
- Haisnes
- Ham-en-Artois
- Hermin
- Hersin-Coupigny
- Hesdigneul-lès-Béthune
- Hinges
- Houchin
- Houdain
- Isbergues
- La Comté
- La Couture
- Labeuvrière
- Labourse
- Lambres
- Lapugnoy
- Lespesses
- Lières
- Liettes
- Ligny-lès-Aire
- Lillers
- Linghem
- Locon
- Lorgies
- Lozinghem
- Maisnil-lès-Ruitz
- Marles-les-Mines
- Mazinghem
- Mont-Bernenchon
- Neuve-Chapelle
- Nœux-les-Mines
- Norrent-Fontes
- Noyelles-lès-Vermelles
- Oblinghem
- Ourton
- Quernes
- Rebreuve-Ranchicourt
- Rely
- Richebourg
- Robecq
- Rombly
- Ruitz
- Sailly-Labourse
- Saint-Floris
- Saint-Hilaire-Cottes
- Saint-Venant
- Vaudricourt
- Vendin-lez-Béthune
- Vermelles
- Verquigneul
- Verquin
- Vieille-Chapelle
- Violaines
- Westrehem
- Witternesse

